Conseil municipal de Soueix-Rogalle

Compte rendu de la séance du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le dix juillet à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de Soueix-Rogalle s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christiane BONTÉ.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11 Date de la convocation : mercredi 01 juillet 2020

<u>étaient présent/e/s</u> : Christiane BONTÉ, Christine TERRISSE, Thomas GUITTOT, Colette ROMIER, Damien CHAMBOURNIER, Clément MARCHANT, Lionel FERNANDES, Catherine

TÉQUI, Julien MIROUZE <u>étai/en/t excusé/e/s</u>: <u>étai/en/t absent/e/s</u>:

<u>étai/en/t représenté/e/s</u> : Séverine BARAT par Clément MARCHANT, Magali CHARRIERE par

Thomas GUITTOT

<u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Damien CHAMBOURNIER

Ordre du jour:

- Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 27 septembre 2020;
- Questions diverses.

Délibérations du conseil:

Élection des délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 27 septembre 2020 (DEL 2020 039)

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 27 septembre 2020 en date du 30 juin 2020 ;

1. Mise en place du bureau électoral

Madame la Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme Christine TERRISSE, Mme Colette ROMIER, M. Clément MARCHANT et M. Julien MIROUZE. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

2. Élection du délégué

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES		
(dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de	OBTENUS		
suffrages, de l'âge des candidats)	En chiffres et en toutes lettres		
BONTÉ Christiane	11	Onze	

Madame Christiane BONTÉ ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue au 1^{er} tour en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

3. Élection des suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
suffrages, de l'âge des candidats)	En chiffres et en toutes lettres	
TERRISSE Christine	11	onze
ROMIER Colette	11	onze
GUITTOT Thomas	11	onze

Madame TERRISSE Christine ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue au 1^{er} tour en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Madame ROMIER Colette ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue au 1^{er} tour en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur GUITTOT Thomas ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu au 1^{er} tour en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Motion pour le maintien de la trésorerie d'Oust-Massat (DEL 2020 040)

Sur proposition de Madame la Maire et après un vote à l'unanimité, la question ci-dessus est ajoutée à l'ordre du jour et la délibération suivante est adoptée.

Considérant que deux des missions essentielles des trésoreries sont de tenir la comptabilité des budgets des communes et de proposer une offre de services de proximité en matière d'analyse financière et d'expertise comptable pour les élus ;

Considérant que ces missions leur apportent une aide majeure et indispensable pour l'élaboration des documents budgétaires et leur exécution dans le respect des règles de la comptabilité publique ;

Considérant qu'elles sont un des éléments de la bonne utilisation des deniers publics dont le contrôle est à la charge de la Cour des Comptes ;

Considérant qu'elles offrent aussi une garantie d'indépendance qui serait bien sûr remise en cause si le secteur privé se positionnait sur cette offre de services pour un coût qui serait très supérieur ;

Considérant qu'un éloignement géographique de ce service engendrerait des difficultés pour la gestion des régies de recettes ainsi que pour les usagers du service ;

Le conseil municipal réaffirme son attachement au maintien des services publics de proximité sur son territoire et celui du Haut-Couserans.

À ce titre, il demande le maintien de la trésorerie d'Oust-Massat et charge Madame la Maire de transmettre la présente motion à Madame la Préfète de l'Ariège, Madame la députée, Monsieur le Sénateur, Monsieur le Président de la communauté de communes Couserans-Pyrénées ainsi qu'à l'ensemble des communes membres de la communauté de communes.

Questions diverses

- Madame la Maire appelle les membres du conseil intéressés à faire des photos des concessions des cimetières de Soueix et de Rogalle, en vue de la mise à jour du logiciel de suivi. Thomas Guittot se propose pour le cimetière de Rogalle, Cathy Tequi pour celui de Soueix.
- Étant donné le déclassement du terrain du camping municipal, l'alarme de crue est rendue superflue. Il est décidé de demander aux agents techniques de la retirer.
- Discussions autour du positionnement du relais 4 G secteur Rogalle. L'ancienne mandature a donné un accord de principe pour l'étude d'un positionnement d'une antenne relais, de préférence sur les terrains communaux, en vue de la couverture des zones blanches de Rogalle (Obligation nationale de couvrir les zones blanches par les opérateurs). Possibilité de mettre le relais sur des terrains privés ; inconvénients : le dédommagement financier ne revient pas à la commune. C'est le cabinet de recherche technique qui donnera un positionnement idéal pour la meilleure couverture possible. Il est proposé de reprendre l'attache des services concernés.
- Madame la Maire donne lecture du courrier de Madame Carole Lanzutti, représentant l'association "Le lieu commun", qui souhaite installer sa roulotte mobile sur la nouvelle extension de l'aire de jeu de la Claire. Il ne lui est pas autorisé de vendre de l'alcool sur cet espace en dehors des 5 dates pour lesquelles elle peut solliciter une autorisation dans le cadre des débits de boissons autorisé pour les associations.
- Un agent technique aurait évoqué oralement un projet de demande de placement à temps partiel. Les élus en charge du personnel technique vont lui demander d'officialiser sa demande par écrit.
- Le conseil départemental nous a fait parvenir un courrier en vue d'élaguer les arbres situés sur les parcelles communales, au bord de la route D618, secteur dit des "3 arches". Il est rappelé que la responsabilité en cas d'accident, revient au propriétaire des arbres. Lionel Fernandes se propose de prendre l'attache avec les services du district du Couserans en charge du dossier.

• Chantier des élus prévu le 13 juillet, pour la mise en place d'une clôture séparant l'espace occupé par le Haut-Couserans Kayak Club et l'aire de jeu de la Claire, avec repas partagé et clin d'œil et remerciements à Pierre Jouas, conseiller municipal honoraire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.